
Le jour se lève...

Jean-Paul Chagnollaud

A Jérusalem, à la fin du mois de juillet, le climat politique était particulièrement maussade. Personne ne semblait se faire d'illusions sur l'issue de la prochaine session des négociations qui devaient bientôt reprendre à Washington. Si quelqu'un s'était alors laissé aller à imaginer une rencontre entre Arafat et Rabin pour le mois de septembre, il aurait été accueilli avec ce sourire désabusé que l'on réserve parfois à ceux qui aiment rêver à voix haute. Une telle rencontre paraissait alors inconcevable.

Et pourtant, elle a bien eu lieu dans la capitale des Etats-Unis, le 13 septembre 1993, date désormais historique qui a vu d'irréductibles et presque séculaires ennemis signer un accord après avoir accepté de se reconnaître mutuellement.

Pour apprécier à sa juste valeur la signification de l'événement il faut se rappeler que pendant des décennies, les Palestiniens et les Israéliens se sont totalement ignorés et ont donc absolument refusé de se parler. Ce refus catégorique a même longtemps constitué chez les uns comme chez les autres le noyau dur d'un consensus national sans faille. En 1986, en Israël, la Knesset avait voté une loi punissant de prison quiconque oserait entrer en contact avec des membres de l'OLP et chez les Palestiniens, beaucoup sont morts pour avoir osé dialoguer avec des Israéliens.

C'est dans la même perspective qu'il faut lire le préambule de la déclaration de principe sur des arrangements intérimaires d'autonomie lorsqu'il proclame "qu'il est temps de mettre fin à des décennies de confrontation et de conflit, de reconnaître leurs droits légitimes et politiques mutuels, de s'efforcer de vivre dans la coexistence pacifique, la dignité et la sécurité, et d'aboutir à un accord de paix juste, total et

durable ainsi qu'à une réconciliation historique dans le cadre du processus politique agréé".

Ce compromis historique a été longuement mûri par les profondes transformations qui se sont produites dans chacun des deux camps et qui, pour l'essentiel, résultent de trois chocs décisifs: la fin de la guerre froide, la guerre du Golfe et l'Intifada.

L'effondrement du bloc de l'Est et l'implosion de l'Union Soviétique ont radicalement changé le cours des relations internationales. Outre que ces événements ont mis fin à l'affrontement entre les deux super-puissances, ils ont bouleversé les données majeures de tous les conflits régionaux. Au Proche-Orient, sa principale conséquence fut de briser les rigidités stratégiques d'un système qui jusque-là était coupé en deux avec d'un côté Israël considéré par les Etats-Unis comme leur allié privilégié et de l'autre les acteurs qui comme la Syrie, l'Irak et aussi l'OLP s'appuyaient sur Moscou. En quelques mois, cette configuration qui interdisait toute véritable possibilité d'un jeu régional autonome a donc été balayée, ouvrant ainsi à chacun des Etats une marge de manœuvre beaucoup plus large même si Israël continuait d'avoir des liens extrêmement étroits avec les Etats-Unis.

Survenant très peu de temps après l'écroulement de l'Est, la guerre du Golfe a largement contribué, par son déroulement comme par ses résultats, à redistribuer les rapports de force et à changer la physionomie générale de la région. Les Palestiniens furent les grands perdants de cette confrontation armée sur laquelle, à aucun moment, ils n'eurent la moindre prise. En cherchant sans doute à suivre le sentiment de son peuple en faveur d'un homme qui entendait défier l'Occident et Israël, Yasser Arafat a cru bon, au moins dans une première phase, de faire cause commune avec le dictateur irakien. Cette attitude lui valut aussitôt de considérables déboires: jamais depuis les années soixante-dix, l'OLP ne s'était ainsi retrouvée isolée sur le plan politique et démunie sur le plan financier. Par ailleurs les multiples contacts noués depuis des années entre Israéliens et Palestiniens semblaient désormais terriblement compromis tant les Israéliens même les plus modérés avaient souffert de voir les Palestiniens exprimer leur joie de voir tomber des Scud irakiens sur Israël... A l'inverse le grand vainqueur fut Israël qui put assister à l'écrasement de son adversaire le plus dangereux sans avoir eu à engager un seul soldat. Au printemps de 1991, Itzhak Shamir était alors au sommet de sa popularité; même ses adversaires reconnaissaient qu'il avait parfaitement agi pendant tout le conflit; Deddy Zucker, par exemple, député du Ratz, disait de lui qu'il a été "l'homme de la situation".¹

Mais par ailleurs, au lendemain de cette guerre, personne ne pouvait plus sérieusement soutenir le mythe d'une unité arabe menaçant la sécurité d'Israël. Ce conflit avait en effet montré que cette prétendue

unité n'existait pas puisqu'un Etat arabe en avait envahi un autre. L'Irak, ainsi foudroyé et désarmé, la sécurité d'Israël était désormais assurée: plus aucun Etat arabe ne pouvait plus sérieusement le menacer; l'Egypte avait prouvé son réel désir de paix depuis la signature du traité de 1979; quant à la Syrie, qui s'était retrouvée objectivement dans le même camp qu'Israël, même si elle le voulait, elle ne pouvait à elle seule représenter un danger pour Tsahal qui, à maintes reprises, a eu l'occasion de prouver sa supériorité sur l'armée de Damas.

Enfin sur le plan des rapports israélo-palestiniens, l'événement capital fut évidemment l'Intifada commencée au mois de décembre 1987. Même si ses principales caractéristiques ont changé en quelques années et que, ces derniers temps, les médias ne lui accordaient plus guère d'intérêt, cette révolte a été décisive dans les multiples prises de conscience qui se trouvent aux sources de l'aboutissement actuel des négociations entre les Israéliens et les Palestiniens.

De manière incontestable, elle a en effet démontré à quel point l'occupation des territoires était intenable. Avec l'Intifada, les thèses sur l'irréversibilité de l'occupation qui avaient connu leur apogée dans les années 1985-1986 ont été complètement balayées comme ont été réduites à néant les affirmations avancées sur la non-représentativité de l'OLP à Gaza et en Cisjordanie. Toute cette jeunesse qui se levait pour dire avec des pierres son refus de l'occupation, proclamait dans le même mouvement son soutien à l'OLP et à son président, Yasser Arafat. La Jordanie qui pourtant dans les années quatre-vingts, avait eu l'illusion de retrouver une certaine audience et donc une certaine influence dans les territoires sut rapidement comprendre la signification profonde de cette protestation nationale en décidant, en juillet 1988, de se retirer complètement de territoires qui venaient de crier au monde leur identité palestinienne. Le premier prolongement politique de cette révolte intervint, dès le mois de novembre 1988, quand le Conseil national palestinien proclama solennellement la création d'un Etat palestinien à côté de l'Etat hébreu reconnaissant ainsi le partage de la Palestine tel qu'il fût décidé par les Nations Unies en 1947. Ce tournant stratégique majeur de la centrale palestinienne, quelque peu négligé aujourd'hui par les commentateurs, avait alors suscité bien des espoirs et permis aux Etats-Unis d'accepter d'ouvrir un dialogue avec l'OLP. Ce dialogue ne pouvait cependant rien donner en l'absence d'une volonté israélienne d'accepter de discuter avec les Palestiniens puisque le gouvernement de Itzhak Shamir avait délibérément choisi d'ignorer ces changements d'attitude de l'OLP.

Si ce gouvernement a finalement accepté de se rendre à la conférence de Madrid, en octobre 1991, ce fut sous la pression des Etats-Unis et avec la ferme intention de ne rien céder sur l'essentiel.

Les élections de juin 1992 en Israël ont donc été très importantes puisqu'elles ont porté au pouvoir une coalition de gauche dont plusieurs

des leaders (Shulamit Aloni, Yossi Sarid, Yaer Tsaban...) avaient depuis longtemps ouvert le dialogue avec les Palestiniens ou, comme Shimon Pérès, prôné la négociation avec eux. Pendant des mois, ce gouvernement a cependant beaucoup déçu tous ceux qui en attendaient rapidement les gestes indispensables au déblocage de la situation. Il semblait au contraire multiplier les mesures de raidissement voire de provocation comme l'expulsion de plus de 400 Palestiniens en décembre 1992, la fermeture des territoires décrétée en mars 1993 ou encore, en juillet, le bombardement intensif du Sud-Liban. Par ailleurs, sur le terrain, la répression se faisait plus dure que jamais avec son cortège de morts et de blessés; sans oublier la torture pratiquée dans les prisons israéliennes.

Les perspectives paraissaient d'autant plus bouchées que l'Administration Clinton s'est vite située nettement en retrait par rapport à celle de George Bush qui avait eu l'immense mérite de réussir à convoquer la conférence de Madrid. Après sa prise de fonction, Bill Clinton n'a en effet pas su prendre la mesure des multiples contradictions de ce conflit et s'est contenté de réactiver de vieilles formules anachroniques en réaffirmant son soutien à Israël au point de se faire plus israélien que les Israéliens comme le montrent, par exemple, le dernier document américain envoyé aux Palestiniens où les territoires ne sont plus présentés comme occupés mais comme "disputés" et la composition de la délégation américaine aux pourparlers de paix qui ne comprenait que des hommes très proches d'Israël.

Tout ceci suffit à expliquer qu'au mois de juillet (et même encore un peu plus tard, à la mi-août) un grand pessimisme régnait chez les uns et les autres quant aux chances de succès des négociations en cours. Haydar Abdel Chafi se préparait ainsi sans la moindre illusion à se rendre à Washington; son seul souci étant alors de faire en sorte que ce processus ne soit pas interrompu en attendant des jours meilleurs. Quant aux discussions secrètes, les démentis évasifs et les confirmations ambiguës dont elles furent l'objet permettaient de penser que des contacts de cette nature se tenaient, mais personne ne s'imaginait qu'elles abordaient l'essentiel ni qu'elles pourraient aboutir rapidement à un résultat décisif. ²

Une formidable leçon de courage politique

Et pourtant comme cela arrive parfois dans l'histoire, ce sont quelques hommes courageux et déterminés qui, en quelques semaines, vont faire complètement basculer le cours des événements. Du côté

israélien Shimon Pérès entouré de ses collaborateurs, Yossi Beilin³ et Uri Savir, a persuadé Itzhak Rabin de s'engager dans cette discussion historique avec l'OLP devenue incontournable même pour ses ennemis les plus acharnés. Dans des conditions que la presse a commencé à dévoiler, les contacts se sont noués, en Norvège, par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères Johan Jørgen Holst et de ses proches. L'OLP étant représentée par Ahmed Krayy et Hassan Asfour tandis qu'aux côtés de Yasser Arafat deux hommes ont joué un rôle clé: Nabil Chaath et surtout Abou Mazen, depuis longtemps l'homme des contacts avec les Israéliens, qui a été l'architecte de l'accord du côté palestinien.

Après d'ultimes péripéties et quelques psychodrames notamment au sein des délégations officielles qui se sont, à juste titre, senties flouées, l'événement a lieu. L'OLP et Israël se reconnaissent mutuellement avant de signer à Washington l'accord sur Gaza et Jericho au cours d'une cérémonie émouvante et solennelle où le monde entier a pu assister à l'incroyable: Itzhak Rabin et Yasser Arafat se serrant la main.

Par leur manière de négocier comme par les décisions auxquelles ils sont parvenus, les dirigeants des deux peuples ont ainsi donné une formidable leçon de courage politique à tous les acteurs de la communauté internationale les mettant ainsi face à leurs responsabilités.

Les Etats-Unis tout d'abord, malgré le rôle qu'ils avaient assumé dans la première phase des pourparlers, n'ont pas vu que cette partie du monde était aussi en train de changer et que d'imprévisibles dialectiques pouvaient à tout moment surgir de cette terre si traumatisée par tant de déchirements et de drames. Ainsi, la plus grande puissance du monde a été tenue à l'écart de négociations décisives dont elle n'a appris que tardivement le spectaculaire dénouement. Compte tenu des enjeux et de la portée historique de l'événement, les Etats-Unis ne peuvent désormais que soutenir davantage encore un processus qui a rebondi, sans eux, de manière radicalement nouvelle. Ils n'ont d'ailleurs pas perdu de temps en prenant en main l'organisation de la cérémonie dans des conditions telles qu'ils se sont aussitôt replacés dans leur rôle de parrain du processus et surtout de garant de son avenir. Nul doute que les obstacles majeurs étant levés, les Etats-Unis mettront tout leur poids dans la balance pour donner à ce premier accord, encore si fragile, tous les moyens nécessaires à sa réussite. Encore faut-il évidemment rester très attentif aux orientations qu'ils vont lui donner. Chercheront-ils à établir une paix juste et globale? Rien n'est moins sûr.

De la Communauté européenne, on ne peut pas dire qu'elle ait été, comme les Etats-Unis, brutalement distancée puisqu'elle n'a jamais été capable d'être politiquement présente dans les grands moments que ce conflit a connus depuis plus de vingt ans. Elle s'en est toujours remise aux Etats-Unis. Dans ces conditions, le moins qu'elle puisse faire aujourd'hui c'est évidemment de se réveiller de sa profonde indifférence aux affaires de cette région pour tenter d'être à la hauteur

du rôle que son histoire lui commande de tenir quand on pense, en particulier, à ses responsabilités dans la genèse du conflit. La présence de Jacques Delors à la cérémonie de Washington témoigne sans doute du fait que la pusillanime Europe a enfin compris que son implication au Proche-Orient, tant souhaitée par les parties concernées, était absolument nécessaire. Elle peut le faire d'autant plus facilement que les principaux risques politiques qui la dissuadaient d'intervenir ont aujourd'hui disparu. L'essentiel va désormais se jouer sur le terrain économique où sa puissance, son savoir-faire et son expérience seront particulièrement utiles aux deux peuples qui viennent de conclure cette paix aussi prometteuse qu'inattendue. Dès le 13 septembre, Jacques Delors et Willy Claes, ministre belge des Affaires étrangères, ont invité Yasser Arafat à Bruxelles; c'est probablement le signe du début d'un véritable engagement de l'Europe qui, jusque-là, n'avait pris dans cette région que des initiatives économiques très limitées.

La Russie, à en juger par le discours très ferme de son ministre des Affaires étrangères, Andreï Kozyrev, semble également décidée à suivre de près la mise en place de l'accord: "La Russie sera un co-parrain vrai et déterminé" a-t-il notamment déclaré. Bien qu'absorbée par ses propres difficultés économiques, elle peut exercer une influence limitée, mais sans doute utile, pour la poursuite du processus, si elle en a la volonté politique.

Plusieurs régimes arabes ont eu quelque difficulté à cacher leur inquiétude et à dissimuler leur irritation d'avoir ainsi été placés devant le fait accompli d'une négociation secrète, directe et réussie entre Israël et l'OLP mais, en même temps, ils ne peuvent guère s'y opposer parce que le bouleversement est trop important et parce que chacun peut espérer y trouver son compte.

Ainsi la Syrie qui a toujours caressé le projet de contrôler la centrale palestinienne voit cet objectif, déjà rendu pratiquement irréalisable par l'Intifada, désormais hors de portée avec la nouvelle configuration qui a de bonnes chances de se mettre en place; si Damas n'a fait aucun commentaire sur le fond, il est clair qu'elle n'apprécie pas du tout ce qui se passe; la presse officielle insiste sur les gains d'Israël et juge que "l'OLP a une fois de plus fait des concessions gratuites". Par ailleurs, le régime a laissé s'exprimer dans la rue et dans les médias tous ceux qui dénonçaient voire qui condamnaient en termes violents l'accord et désignaient Arafat comme un traître à la cause palestinienne. Malgré son hostilité à peine contenue, Hafez el Assad n'a cependant guère le choix: pour le moment au moins, il ne peut que s'adapter; d'où ce communiqué officiel très sec: "Il appartient au peuple palestinien et à ses institutions de prendre les décisions qui leur conviennent". A lui maintenant de retourner cette nouvelle donne en sa faveur pour récupérer le Golan car il est probable que sa négociation bilatérale soit facilitée par le nouveau climat qui va s'instaurer dans la région.

Le raisonnement vaut aussi pour le Liban dont la première réaction fut très critique puisque le ministre des Affaires étrangères, Farès Boueiz, a aussitôt affirmé qu'il s'agissait "d'une violation de la coordination arabe" et que "le projet de Gaza-Jéricho, tel qu'il est présenté n'inspire pas confiance." Si, à l'avenir, Beyrouth peut espérer trouver avec Israël un accord permettant de mettre un terme aux drames répétés que le sud de ce pays déchiré a si souvent subis depuis près de vingt ans, sa marge d'autonomie par rapport à la tutelle syrienne paraît de plus en plus faible à en juger par les développements récents de la "coopération" entre les deux Etats. ⁴

La Jordanie se trouve dans une position délicate en raison de sa situation géopolitique et de la composition de sa population en majorité palestinienne. Le roi Hussein a tout intérêt à ce que la paix s'installe des deux côtés du Jourdain et il ne peut reprocher à personne la méthode des contacts secrets avec Israël qu'il a lui même maintes fois utilisée. Mais, à terme, son régime peut être fragilisé par le poids politique que devraient acquérir les Palestiniens et ce, d'autant plus que le problème de la succession du roi actuel est posée. Il n'en reste pas moins qu'Amman demeure directement concernée par les implications de toute solution israélo-palestinienne globale.

Au-delà des pays de la confrontation, des Etats comme l'Egypte, le Maroc ou la Tunisie ne peuvent que se féliciter de ce qui est en train de se construire. Chacun selon sa situation et son influence a travaillé à nouer des contacts pour qu'un tel dialogue soit possible. Le Caire a montré la voie il y a maintenant plus de quinze ans avec le spectaculaire voyage du président Sadate à Jérusalem en 1977. Rabat a été, depuis longtemps, le lieu de multiples initiatives de ce type; beaucoup furent discrètes mais d'autres furent publiques comme la visite officielle de Shimon Pérès il y a quelques années. Le fait que Yasser Arafat soit parti à Washington à bord de l'avion de Hassan II a une valeur symbolique très forte. Elle est en quelque sorte la traduction matérielle des ponts que Rabat a jeté entre les Palestiniens d'un côté et les Israéliens et les Américains de l'autre. Quant à Tunis, elle fût aussi le théâtre de nombreux contacts puisque c'est là que se trouve installée l'OLP. Ce qui vient d'arriver est par ailleurs une magnifique revanche de l'histoire pour Habib Bourguiba, même s'il n'est plus au pouvoir. C'est lui qui, en 1982, avait décidé d'accueillir l'OLP, malgré les risques considérables que cela comportait à l'époque. Et c'est lui aussi qui fut si longtemps vilipendé par beaucoup d'Arabes pour avoir appelé à la réconciliation israélo-palestinienne sur la base du partage de la terre et de la reconnaissance mutuelle. Son premier grand discours sur ce thème ayant été prononcé en 1965 à... Jéricho.

Quant aux pays du Golfe, ils sont bien obligés d'accompagner le mouvement malgré leur profonde antipathie pour Yasser Arafat et leur crainte à peine dissimulée de voir surgir un jour (prochain?) une entité

politique laïque et démocratique jouissant d'un certain prestige auprès de la jeunesse arabe. Il sera intéressant de voir dans quelle mesure, ils apporteront leur soutien financier à ce que les Palestiniens vont entreprendre.

Des obstacles énormes mais surmontables

Si la cérémonie de Washington fut un moment extraordinaire, il n'y eut aucune manifestation excessive de joie. Tous les leaders présents étaient certainement fiers et heureux de ce qu'ils étaient en train de vivre mais, en même temps, leurs visages comme le contenu de leurs discours paraissaient empreints d'une profonde gravité. Itzhak Rabin, Shimon Pérès, Yasser Arafat et Abou Mazen connaissaient mieux que quiconque les immenses perspectives que cet accord leur offrait après tant d'années de luttes et de souffrances mais ils savaient aussi, au plus profond d'eux-mêmes, les renoncements qu'il impliquait pour une partie de leur peuple. Cette gravité traduisait une sourde inquiétude résultant du poids de la responsabilité d'accepter ainsi ce qui, hier encore, était considéré comme inacceptable et de la prise en compte lucide de tous les obstacles qu'il fallait encore franchir pour que le rêve s'enracine vraiment pour féconder cette terre que désormais les deux peuples vont peut-être apprendre à partager.

S'il faut évidemment prendre au sérieux les opposants qui, dans chaque camp, ont violemment réagi à cet accord, il ne faut sans doute pas surestimer leur influence à condition toutefois que les moyens mis au service de cette paix naissante soient massivement et rapidement mis en place.

En Israël, le chef du Likoud, Benjamin Netanyahu, a multiplié les prises de parole pour dénoncer ce qu'il appelle "le plan Arafat-Rabin" qui, selon lui, représente "une menace mortelle pour Israël (parce qu') un Etat de l'OLP sur la rive occidentale du Jourdain chassera l'Etat juif du mur défensif crucial constitué par les monts de Judée et de Samarie... et recréera un pays de seize kilomètres de large ouvert à l'invasion... Un Etat de l'OLP armé menaçant les villes d'Israël et submergé par le retour des réfugiés est une caricature d'un compromis responsable qui aurait garanti la sécurité d'Israël et donné l'autonomie aux Arabes... (cela conduira à) la guerre".

Ce type de déclaration est dans le droit fil des positions que ce mouvement politique a toujours défendu, en particulier depuis sa prise du pouvoir en 1977. Les responsables du Likoud n'ont, en effet, jamais varié sur ce point même et surtout au moment de la signature de la paix avec l'Egypte. A l'époque, il était exclu, pour Menahem Begin, de céder quoi que ce soit aux Palestiniens en dehors d'une autonomie

administrative sous étroite surveillance; à Madrid, Itzhak Shamir s'accrochait contre vents et marées à ces mêmes dogmes réaffirmés aujourd'hui. Cela prouve à quel point l'idée, si souvent entendue, que seule la droite pouvait faire la paix était un beau contresens fondé sur de fausses analogies avec certaines situations historiques françaises comme l'issue de la guerre d'Algérie. La meilleure réponse à cette argumentation a été formulée du haut de la tribune de la Knesset par Shimon Pérès qui démontra, avec fougue, qu'un tel discours appartenait au passé.

Nul doute cependant que beaucoup en Israël partagent encore cette façon de penser mais ils demeurent minoritaires; et les sondages les plus récents semblent indiquer qu'un pourcentage de plus en plus important d'Israéliens se déclare en faveur du processus de paix même si c'est avec une évidente appréhension où l'espoir se mêle à la crainte.

Très lié au précédent, l'autre pôle d'opposition à l'accord vient des colons installés dans les territoires.

La colonisation, commencée dès 1968, s'est considérablement accélérée avec le Likoud au début des années quatre-vingts et s'est maintenue à un rythme soutenu depuis. Elle avait pour objet de prendre le contrôle des territoires dans la perspective de leur maintien définitif sous la souveraineté israélienne. Toute la stratégie de la droite était arcbutée sur cette volonté de garder Gaza, la Judée et la Samarie en y multipliant les faits accomplis par la construction de villes et de villages israéliens au coeur même des espaces palestiniens. Avant l'arrivée du gouvernement Rabin, un homme comme Ariel Sharon, ministre du logement, continuait de mettre en oeuvre cette politique avec beaucoup de détermination. A l'époque, les colons se sentaient donc évidemment très soutenus. Aujourd'hui, le contexte a changé: ils se trouvent désormais dans une situation plus difficile. A l'exception de ceux qui sont installés autour de Jérusalem, ils doivent se sentir assez isolés même si le gouvernement continue d'affirmer qu'ils demeureront, en toutes circonstances, sous la souveraineté israélienne. Déjà à Gaza et dans une moindre mesure à Jericho, la question se pose en termes très concrets: comment rester dans un espace rendu aux Palestiniens même si l'accord prévoit des clauses particulières pour eux? Comme ils sont très bien organisés depuis des années, ils vont mettre tout en oeuvre pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il garantisse leurs intérêts. Si la majorité des colons, venue pour des raisons essentiellement économiques peut trouver le moyen de s'adapter sans confrontation majeure, on ne peut pas écarter l'hypothèse de réactions violentes de la minorité conduite par des idéologues qui refusent toute perspective de retrait.

Compte tenu des dimensions liées à la sécurité d'Israël que revêt, aussi pour les travaillistes, ce problème des implantations, il est certain qu'il constituera un des points les plus difficiles des négociations à venir.

Chez les Palestiniens, il existe aussi de nombreux opposants déterminés à faire échouer ce processus.

Au sein même de l'OLP d'abord, les représentants des deux principales composantes après le Fath, Tayssir Khaled pour le FDLP de Nayef Hawatmeh et Abdel Rahim Mallouh pour le FPLP de Georges Habache ont annoncé leur démission du comité exécutif; cela fragilise d'autant plus l'exécutif de l'OLP que deux de ses plus prestigieux membres n'ont pas accepté les choix et les méthodes de Yasser Arafat: l'un, Farouk Kaddoumi le ministre des Affaires étrangères, s'est opposé à lui sans démissionner, tandis que l'autre, le grand poète Mahmoud Darwish, choisissait de quitter le Comité exécutif pour des raisons qui tiennent davantage à des réserves sur la forme que sur le fond. Le départ ou la critique de ces hommes qui ont toujours été proches de Yasser Arafat révèle et accentue un malaise qui semble assez sérieux au cœur même du cercle restreint de la centrale palestinienne. Cette situation est préoccupante pour la direction palestinienne qui a le plus grand besoin d'unité et de cohésion dans la phase particulièrement délicate qui s'annonce.

Au refus de certains de ses compagnons, il faut évidemment ajouter, sur un registre très différent, l'opposition des islamistes. A lire les documents fondamentaux de Hamas comme la charte de 1988 qui proclame que "la Palestine est une terre sainte, islamique attribuée aux générations de musulmans jusqu'à la fin des temps... qu'on ne peut abandonner en tout ou en partie..." ou à écouter les actuelles déclarations enfiévrées de ses leaders dénonçant l'attitude "traïtresse et capitularde" de Yasser Arafat, on pourrait penser qu'aucun compromis ne sera possible avec ces "fous de Dieu". En réalité les choses sont beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît. Avant l'Intifada, les islamistes étaient engagés, en priorité, dans une vaste entreprise d'islamisation de toute la société palestinienne au travers de multiples initiatives où la notion d'éducation tenait une place centrale. Cette volonté passait bien avant la lutte contre l'occupant. Ce n'est qu'avec le déclenchement de la révolte des pierres que Hamas s'est lancé dans ce combat où il a rapidement pris une place essentielle, surtout ces derniers temps, comme l'a montré l'ampleur de la répression qui s'est abattue sur ses militants avec notamment l'expulsion massive de plusieurs centaines d'entre eux en décembre 1992. S'ils ont acquis désormais une incontestable audience, ils savent aussi qu'ils ne peuvent — aujourd'hui moins que jamais — prendre le risque d'une confrontation ouverte avec l'OLP. Parce que ce sont d'habiles pragmatiques, il paraît bien peu probable qu'ils ne trouvent pas avec Yasser Arafat une forme

de compromis leur permettant de sauvegarder leurs acquis afin de renforcer leur position dans la société palestinienne pour les années à venir où les enjeux de pouvoir vont se poser en termes nouveaux. Dans cette perspective, leur intérêt n'est donc pas de s'opposer frontalement à un processus qui est accepté par beaucoup de Palestiniens des territoires indépendamment de leurs sensibilités politiques tout simplement parce qu'il peut leur apporter l'immense soulagement de voir partir l'armée israélienne et l'espoir raisonnable d'offrir enfin à leurs enfants quelque chose qui ressemble à un avenir. Que peut, en effet, signifier une rhétorique guerrière et dogmatique pour des gens qui, depuis si longtemps, n'ont connu qu'une situation faite d'humiliation et de misère, à ce moment inespéré où ils entrevoient une chance aussi mince soit-elle d'en sortir?

Même si Yasser Arafat doit tenir le plus grand compte des positions qu'ils défendent, il dispose donc certainement d'une marge de manœuvre suffisante.

Parmi ses opposants, il reste enfin les groupuscules de radicaux dirigés par Ahmed Jibril, Abou Moussa et quelques autres. S'ils ne représentent guère qu'eux mêmes, ils sont dangereux parce qu'ils sont aussi manipulés par des forces puissantes et parce qu'ils sont prêts à faire n'importe quoi pour exister. Déjà, à mots à peine couverts, ils ont appelé à l'assassinat du leader de l'OLP. Dans une telle configuration, il s'agit donc d'un rapport de forces à l'état brut; le président de l'OLP dispose certainement des moyens de le maîtriser en commençant par renforcer sa sécurité personnelle.

Sur le plan politique, on peut donc faire l'hypothèse que les forces d'opposition aussi bien chez les Israéliens que chez les Palestiniens ne seront pas en mesure d'empêcher la mise en place de l'accord intérimaire et des négociations qui l'accompagneront. Si la dynamique de paix devrait donc être la plus forte à court terme, il ne faut se faire aucune illusion: elle demeure extrêmement fragile et sa véritable consolidation va dépendre de la manière concrète palpable et matérielle dont elle sera vécue au quotidien par les uns et les autres. De ce point de vue, on peut distinguer deux volets majeurs.

Le premier est lié à la confiance. Rien de décisif ne peut vraiment se faire si un minimum de confiance ne s'instaure pas entre les ennemis d'hier qui ont accumulé tant de raisons de se haïr. Il faut donc que les prisonniers palestiniens soient immédiatement mieux traités et ensuite progressivement libérés, que la répression dans les territoires cesse, que les discriminations économiques de toutes sortes soient rapportées et, que, de leur côté, les Palestiniens empêchent toute action violente contre les Israéliens ou, au moins, les condamnent sans ambiguïté si elles se produisent.

Au-delà de ces indispensables mesures de confiance en quelque sorte "négatives", il convient d'imaginer toutes les formes possibles de

confiance “positive” en multipliant les espaces de collaboration israélo-palestinienne. Dans cette perspective, il faut souligner l’importance fondamentale des dispositions de l’accord et de ses annexes qui prévoient explicitement une coopération économique dans de nombreux domaines tels que l’eau, l’électricité, l’énergie, les transports, les communications, le commerce, l’industrie...

Cela nous conduit à l’autre volet essentiel: le volet économique. Dans les mois qui viennent, c’est sur ce terrain que la crédibilité de l’accord va principalement se jouer. En plus des changements qui doivent s’opérer dans la vie quotidienne sous occupation, il est primordial que les Palestiniens voient rapidement leurs conditions économiques et financières s’améliorer de manière significative. Cela est vrai pour l’ensemble des territoires occupés mais davantage encore à Jericho et à Gaza. Tous les experts savent déjà depuis longtemps ce qu’exige une situation si préoccupante, notamment à Gaza qui a été laissée à l’abandon depuis tant d’années. Des investissements lourds doivent y être faits le plus vite possible dans l’agriculture, l’industrie, les infrastructures et le logement. Si, par exemple, bientôt, les Palestiniens de Gaza peuvent boire de l’eau potable et assister aux premiers travaux de construction du port, la paix aura de sérieuses chances d’être consolidée.

C’est pourquoi le plus grand danger qui menace ce processus serait que la communauté internationale, passée l’euphorie de ces belles journées de septembre, en revienne à son habituelle indifférence et oublie d’entreprendre ce qu’elle vient de promettre. Cette attitude serait d’autant plus absurde que les moyens nécessaires pour répondre aux besoins paraissent, malgré leur ampleur, finalement assez modestes comparés à d’autres situations dans le monde: il ne s’agit pas, en effet, de l’Europe de l’Est, de l’Egypte, de l’Algérie ou du Bangladesh; Gaza et la Cisjordanie forment un territoire dont la superficie est comparable à un ou deux départements français sur lequel vivent moins de trois millions d’habitants.

Le développement économique, aussi déterminant soit-il, n’est cependant pas suffisant à lui seul pour qu’une paix juste et durable s’installe enfin au Proche-Orient. Les problèmes à résoudre sont nombreux et très complexes; l’accord les énumère ainsi: “Jerusalem, les réfugiés, les implantations, les arrangements de sécurité, les frontières, les relations avec les autres voisins et les autres sujets d’intérêt commun”. Et chacun sait bien que les Palestiniens et les Israéliens, malgré l’étape historique qu’ils viennent de franchir, sont en total désaccord sur l’issue finale des négociations qui vont s’engager. Pour les premiers, elles doivent conduire à l’établissement d’un Etat, ce dont il est hors de question pour les seconds. Pour saisir l’ampleur de

ce qui les sépare, il suffit de relire une récente déclaration de Itzhak Rabin, au lendemain de la cérémonie de Washington: "Arafat affirme que l'accord est la première étape vers un Etat palestinien et que son drapeau flottera bientôt sur Jérusalem. C'est exactement le contraire. Il s'agit d'un accord intérimaire qui permettra aux Palestiniens de gérer leurs affaires propres... Mais nous maintenons la sécurité des implantations, nous aurons le contrôle de la sécurité des Israéliens circulant dans les territoires et tout le dispositif de sécurité extérieure dans la vallée du Jourdain et au sud de la bande de Gaza... Pour Jérusalem, notre position est très claire: elle est unifiée sous notre souveraineté. Elle est la capitale d'Israël et de tout le peuple juif pour toujours. Les Palestiniens ont accepté ce fait pour toute la période intérimaire au cours des négociations de Norvège: le conseil qu'ils vont élire n'aura pas juridiction sur Jérusalem".

Leur affrontement va donc se poursuivre dans des conditions très dures liées à l'importance considérable des enjeux mais avec, désormais, une différence capitale par rapport aux trente dernières années: il aura lieu autour d'une table dans un contexte radicalement nouveau où l'espoir a remplacé la désespérance qui accablait les hommes et les femmes de cette région depuis une éternité.

Rien n'est joué mais tout commence autrement.

Soyons optimistes quand le jour se lève enfin sur le Proche-Orient.

Jean-Paul Chagnollaud

Notes:

1 Entretien avec Deddy Zucker, *Confluences Méditerranée* n°1, automne 1991.

2 Entretien avec Haydar Abdel Chafi à Gaza le 15 juillet 1993.

3 A l'automne 1991, Yossi Belin avait accepté pour *Confluences* de dialoguer avec Ibrahim Dakkak, une des personnalités palestiniennes les plus respectées des territoires; ils étaient pleinement d'accord pour dire: "Il nous faut vivre ensemble" (titre de leur entretien paru dans *Confluences Méditerranée* n°2, hiver 1991-1992).

4 A la suite d'accords signés, en septembre 1993, entre les deux gouvernements, le Premier ministre syrien a déclaré: "Ces accords s'inscrivent dans le cadre de l'action visant à fusionner nos énergies et nos moyens. Il n'existe pas une partie syrienne et une partie libanaise, mais une partie unique qui œuvre à l'application du traité" . (NDLR: traité de coopération syro-libanais de mai 1991).

DECLARATION DE PRINCIPE SUR DES ARRANGEMENTS INTERIMAIRES D'AUTONOMIE *

Le gouvernement de l'Etat d'Israël et l'équipe palestinienne (de la délégation jordano-palestinienne à la conférence de paix sur le Proche-Orient ("la délégation palestinienne") représentant les Palestiniens, sont d'accord qu'il est temps de mettre fin à des décennies de confrontation et de conflit, de reconnaître leurs droits légitimes et politiques mutuels, de s'efforcer de vivre dans la coexistence pacifique, la dignité et la sécurité, et d'aboutir à un accord de paix juste, total et durable ainsi qu'à une réconciliation historique dans le cadre du processus politique agréé.

En conséquence, les deux parties sont d'accord sur les principes suivants :

Article Ier: le but des négociations

Le but des négociations israélo-palestiniennes, dans le cadre actuel du processus de paix au Proche-Orient, est entre autres, d'établir une autorité intérimaire palestinienne de l'autonomie, le Conseil élu (le "Conseil") pour les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, pour une période transitoire n'excédant pas cinq ans et menant à un arrangement permanent basé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Il est entendu que les arrangements intérimaires sont partie intégrante du processus de paix dans son ensemble et que les négociations sur le statut permanent devront mener à l'application des résolutions du Conseil de sécurité 242 et 338.

Article II: le cadre de la période intérimaire

Le cadre agréé pour la période intérimaire est présenté dans cette déclaration de principe.

Article III: élections

1. - Pour que les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza puissent se gouverner selon les principes démocratiques, des élections politiques générales, libres et directes, seront organisées pour le Conseil, sous supervision mutuellement agréée et sous observation internationale, tandis que la police palestinienne assurera l'ordre public.

2. - Un accord sera conclu sur les modalités et conditions précises des élections, conformément au protocole joint à l'annexe I, avec l'objectif d'organiser les élections au plus tard dans les neuf mois suivant l'entrée en vigueur de cette déclaration de principe.

3. - Les élections constitueront une étape préparatoire significative en vue de la réalisation des droits légitimes des Palestiniens et de leurs justes revendications.

Article IV: juridiction

La juridiction du Conseil s'étendra aux territoires de la Cisjordanie et à la bande de Gaza, à l'exception des questions qui seront discutées lors des négociations sur le statut permanent. Les deux parties considèrent la Cisjordanie et la bande de Gaza, comme une unité territoriale unique, dont l'intégrité sera préservée durant la période intérimaire.

Article V: la période transitoire et les négociations sur le statut final

1. - La période transitoire de cinq ans commencera avec le retrait de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho.
2. - Les négociations entre le gouvernement israélien et les représentants des Palestiniens sur le statut définitif commenceront le plus tôt possible et au plus tard au début de la troisième année de la période intérimaire.
3. - Il est entendu que ces négociations couvriront les questions en suspens, y compris : Jérusalem, les réfugiés, les implantations, les arrangements de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec les autres voisins et les autres sujets d'intérêt commun.
4. - Les deux parties conviennent que les accords obtenus durant la période intérimaire ne doivent pas porter préjudice au résultat des négociations sur le statut permanent ou l'anticiper.

Article VI: la passation préparatoire des pouvoirs et des responsabilités

1. - Dès l'entrée en vigueur de cette déclaration de principe et le retrait de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho, commencera un transfert d'autorité du gouvernement militaire israélien et de son administration civile aux Palestiniens désignés pour cette tâche, comme défini dans ce texte. Ce transfert d'autorité sera de nature préparatoire jusqu'à l'installation du Conseil.
2. - Immédiatement après l'entrée en vigueur de cette déclaration de principe et le retrait de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho, et afin de promouvoir le développement économique dans la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'autorité sera transférée aux Palestiniens dans les domaines suivants : éducation et culture, santé, affaires sociales, taxation directe et tourisme. La partie palestinienne commencera à constituer une force de police, ainsi qu'il a été convenu. En attendant l'installation du Conseil, les deux parties pourraient négocier le transfert d'autres pouvoirs et de responsabilités, comme convenu.

Article VII: l'accord intérimaire

1. - Les délégations israéliennes et palestiniennes négocieront un accord sur la période intérimaire ("l'accord intérimaire").
2. - L'accord intérimaire devra spécifier, entre autres, la structure du Conseil, le nombre de ses membres ainsi que le transfert en faveur du Conseil de pouvoirs et des responsabilités du gouvernement militaire israélien et de son administration civile. L'accord intérimaire devra aussi spécifier l'autorité exécutive du Conseil et son autorité législative conformément à l'article IX ci-dessous, ainsi que les organes judiciaires palestiniennes indépendants.
3. - L'accord intérimaire devra inclure des arrangements qui seront mis en oeuvre lors de l'inauguration du Conseil, pour lui permettre d'assumer tous les pouvoirs et responsabilités qui lui auront été préalablement transférés conformément à l'article VI ci-dessus.
4. - Pour permettre au Conseil de promouvoir la croissance économique lors de son inauguration, le Conseil établira, entre autres, une Autorité palestiniennes pour l'électricité, une Autorité portuaire à Gaza, une Banque palestinienne de développement, un Bureau palestinien de promotion des exportations, une Autorité palestinienne pour l'environnement, une Autorité foncière palestinienne, une Autorité palestinienne pour l'eau, et toute autre structure préalablement convenue, conformément à l'accord intérimaire qui spécifiera leurs pouvoirs et responsabilités.
5. - Après l'inauguration du Conseil, l'administration civile sera dissoute et le gouvernement militaire israélien se retirera.

Article VIII: ordre public et sécurité

Afin de garantir l'ordre public et la sécurité intérieure des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, le Conseil établira une puissante force de police tandis qu'Israël conservera la responsabilité de la défense contre des menaces extérieures, de même que la responsabilité de la sécurité globale des Israéliens, de manière à sauvegarder leur sécurité intérieure et l'ordre public.

Article IX: lois et ordonnances militaires

1. - Le Conseil aura le pouvoir de légiférer conformément à l'accord intérimaire dans tous les domaines qui lui auront été transférés.

2. - Les deux parties réviseront en commun les lois et ordonnances militaires actuellement en vigueur dans les autres domaines.

Article X: comité conjoint de liaison israélo-palestinien

Pour assurer une mise en oeuvre aisée de cette déclaration de principes et tout autre accord concernant la période intérimaire, lors de l'entrée en vigueur de cette déclaration de principes, un comité de liaison conjoint israélo-palestinien sera établi pour traiter des questions exigeant une coordination, les autres problèmes d'intérêt commun et les conflits.

Article XI: coopération économique israélo-palestinienne

Prenant en compte le bénéfice commun de la coopération pour promouvoir le développement de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et d'Israël, dès l'entrée en vigueur de cette déclaration de principes, un comité israélo-palestinien de coopération économique sera établi pour développer et mettre en oeuvre en commun les programmes identifiés dans les protocoles des annexes III et IV.

Article XII: liaison et coopération avec la Jordanie et l'Égypte

Les deux parties inviteront les gouvernements de Jordanie et d'Égypte à participer à l'établissement de futures liaisons et arrangements de coopération entre le gouvernement d'Israël et les représentants palestiniens d'un côté et les gouvernements de Jordanie et d'Égypte de l'autre, pour promouvoir la coopération entre eux. Ces arrangements inclueront la création d'un comité de suivi qui décidera par accord des modalités d'admission des personnes déplacées en 1967 de la Cisjordanie et de Gaza, de même que des mesures nécessaires pour empêcher tout désordre.

D'autres sujets d'intérêt commun seront traités par ce comité.

Article XIII: redéploiement des forces israéliennes

1. - Après l'entrée en vigueur de cette déclaration de principes et pas plus tard qu'à la veille des élections pour le Conseil, un redéploiement des forces militaires israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza sera opéré, en plus du retrait des forces israéliennes opéré conformément à l'article XIV.

2. - En redéployant ses forces militaires, Israël sera guidé par le principe selon lequel ses forces militaires doivent être redéployés hors des zones peuplées.

3. - D'autres redéploiements dans des endroits préalablement spécifiés seront mis en oeuvre graduellement, au fur et à mesure de la prise de responsabilité pour l'ordre public et la sécurité intérieure par la police palestinienne, conformément à l'article VIII ci-dessus.

Article XIV: retrait israélien de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho

Israël se retirera de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho ainsi qu'il est détaillé dans le protocole de l'annexe II.

Article XV: résolution des conflits

1. - Les conflits qui pourraient surgir de l'application ou de l'interprétation de cette

déclaration de principes ou de toute autre accord concernant la période intérimaire seront résolus par des négociations via le Comité commun de liaison prévu dans l'article X ci-dessus.

2. - Les conflits qui ne pourront pas être réglés par des négociations pourront être résolus par un mécanisme de conciliation agréé par les parties.

3. - Les parties pourront soumettre à l'arbitrage tout conflit lié à la période intérimaire qui n'aura pas à être réglé par la conciliation. A cette fin, après accord des deux parties, un comité d'arbitrage sera mis en place.

Article XVI: coopération israélo-palestinienne concernant des programmes régionaux

Les deux parties considèrent les groupes de travail créés dans le cadre des négociations multilatérales comme un instrument approprié pour promouvoir un "Plan Marshall", le programme de coopération régionale et les programmes spéciaux pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, comme indiqué dans le protocole de l'annexe IV.

Article XVII: provisions diverses

1. - Cette déclaration de principes entrera en vigueur un mois après sa signature.

2. - Tous les protocoles et les minutes agréées annexées à cette déclaration de principes devront être considérés comme partie intégrale de cet accord.

** Texte du protocole d'accord israélo-palestinien traduit de l'anglais par l'Agence France Presse et publié par Le Monde du 2 septembre 1993. Les quatre annexes de l'accord ne sont reproduites ici.*